

# Rapport d'activités des Services de l'Etat dans le Val-de-Marne



**2016 - 2017**



**PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**





Ce rapport, sans être exhaustif, a l'ambition de vous présenter la variété des interventions de l'État dans le Val-de-Marne en 2016, guidées par les priorités que sont la sécurité, la cohésion sociale et le développement des territoires.

Les défis sont nombreux et s'inscrivent dans une dynamique de long terme : protection des citoyens dans un contexte de vigilance accrue en-

vers toute forme d'atteinte à leur sécurité, logement, qualité de vie, égalité des chances, aménagement et développement du territoire à la hauteur des opportunités offertes par le Grand Paris.

Pour y répondre, l'État mobilise des compétences diverses et s'appuie sur des partenariats à la fois solides et nécessaires, au premier rang desquels ceux noués avec les collectivités locales. Il poursuit aussi sa modernisation et la simplification de ses procédures, au bénéfice de la qualité du service rendu au public.

Je forme le souhait que ce rapport soit l'occasion d'appréhender, au travers de chiffres clés et des principaux résultats atteints, l'engagement quotidien de l'État, et des femmes et des hommes qui le servent, auprès des citoyens du Val-de-Marne et de se projeter vers les grands chantiers du département en 2017 et 2018.

Laurent PREVOST  
Préfet du Val-de-Marne

- 1** p.5-11 **L'ETAT GARANT DE LA SECURITE**
- **Lutte contre la menace terroriste**  
*La sécurisation des sites*  
*La prévention et la lutte contre la radicalisation*
  - **Maintien de l'ordre public, prévention et lutte contre la délinquance**  
*La lutte contre le trafic de stupéfiants*  
*Une stratégie concertée de lutte contre la fraude*  
*La lutte contre les violences faites aux femmes*
  - **Sécurité routière**
  - **Sécurité civile**
  - **Protection des populations**  
*La sécurité alimentaire*  
*La sécurité économique*
- 2** p.12-22 **L'ETAT CONTRIBUE A LA COHESION SOCIALE ET A L'EGALITE DES CHANCES**
- **Citoyenneté**  
*La deuxième édition de la Journée nationale de la laïcité*  
*Le développement du service civique dans le Val-de-Marne*  
*L'intégration républicaine*  
*La culture et la citoyenneté*
  - **Education**  
*Les dispositifs nouveaux de l'Education prioritaire*  
*La prévention de la déscolarisation*  
*La prévention du décrochage scolaire*  
*La lutte contre le décrochage scolaire*  
*Le Pacte de la 2ème chance*  
*L'accueil des élèves en situation de handicap*
  - **Logement et hébergement**  
*La programmation de logements sociaux*  
*La mise en œuvre de la Loi SRU*  
*Le nouveau programme de rénovation urbaine*  
*La charte-cadre départementale pour le relogement*  
*L'hébergement des plus démunis*  
*La lutte contre l'habitat indigne*  
*Le droit au logement opposable*
  - **Politique de la ville**
  - **Emploi**  
*L'accès des jeunes à l'emploi*  
*La formation professionnelle des demandeurs d'emploi*
  - **Accueil des migrants**  
*Les demandeurs d'asile*  
*L'hébergement des migrants*
- 3** p.23-30 **L'ETAT ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**
- **Principaux projets de transports dans le Val-de-Marne**  
*Le Grand Paris Express*  
*Les autres projets de transports*
  - **Contrats d'intérêt national**
  - **Appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » dans le Val-de-Marne**
  - **Accompagnement de la transition énergétique**
  - **Développement économique**
- 4** p.31-33 **L'ETAT SE REFORME POUR PLUS D'EFFICACITE AU SERVICE DU PUBLIC**
- **Simplification administrative**  
*La poursuite d'un vaste mouvement de simplification administrative*  
*La simplification de la délivrance des titres par le « PPNG »*  
*L'amélioration des conditions de passage du permis de conduire*
  - **Amélioration du service rendu aux usagers**  
*La santé*  
*La gestion de l'impôt*

# 1

## L'ETAT GARANT DE LA SECURITE

La protection des personnes et des biens constitue l'une des missions premières de l'Etat et se traduit par des missions variées, qu'il s'agisse de lutte contre la menace terroriste, contre la délinquance et la criminalité ou encore de l'amélioration de la sécurité routière et la protection civile des populations.

### LUTTE CONTRE LA MENACE TERRORISTE

Dans le cadre de l'état d'urgence :

- ◇ 10 perquisitions
- ◇ 252 contrôles d'individus fichés « sûreté de l'Etat »
- ◇ 162 personnes signalées comme étant en voie de radicalisation ou pouvant l'être

Mobilisation du fonds de prévention de la radicalisation :

- ◇ 25 projets cofinancés à hauteur de 200 000 euros

**La lutte contre la menace terroriste est restée le sujet prioritaire en 2016**, conduisant au maintien d'un niveau élevé de mobilisation au sein des services de l'Etat à la fois pour sécuriser les sites les plus sensibles du département, mais aussi pour répondre au risque de radicalisation des personnes.

Cette mobilisation se poursuit en 2017, au vu de la permanence de la

menace, illustrée encore en mars dernier dans le Val-de-Marne, par l'attentat commis par un assaillant au sein de l'aéroport d'Orly et, plus récemment, avec la découverte à Villejuif d'un laboratoire artisanal de fabrication d'explosifs à des fins terroristes.

### La sécurisation des sites

Le dispositif de sécurisation des sites les plus sensibles du département, mis en place en 2015 et piloté par l'état-major de la direction territoriale de la sécurité publique du Val-de-Marne, s'est poursuivi.

Des patrouilles de police, aidées par les militaires de l'opération Sentinelle, assurent ainsi la surveillance des lieux culturels et de certains établissements accueillant du public.

**La sécurité des élèves et des personnels de l'Education nationale** a également constitué une priorité commune des ministres de l'Education nationale et de l'Intérieur.

Ainsi, une attention forte a été portée à la protection des lycées, collèges et écoles. **714 établissements scolaires ont été répartis au sein de 84 secteurs de sécurisation renforcée.**

Chaque établissement a donné lieu à la réalisation d'un **plan particulier de mise en sûreté attentat/intrusion** impliquant :

- ◇ la sensibilisation des enseignants, des élèves et de leurs familles aux problématiques de sécurité,
- ◇ la réalisation d'un diagnostic partagé de sécurité, avec l'appui des services de police et en lien avec les collectivités territoriales,
- ◇ l'actualisation à l'échelle départementale d'un annuaire de crise et le test d'un système d'alerte.

**Un exercice spécifique a été mis en œuvre au lycée d'Arsonval à Saint-Maur-des-Fossés**, pour s'assurer de la bonne préparation de l'ensemble des intervenants en matière d'alerte et d'application des consignes de sécurité dans le lycée. Les élèves du bac professionnel « sécurité » du lycée Arago de Villeneuve-Saint-Georges ont participé à l'exercice.

**Site sensible du Val-de-Marne, la plateforme aéroportuaire d'Orly a également donné lieu à une mobilisation spécifique.** L'année 2016 a ainsi été marquée par le développement de la vidéo-protection, le recours à des innovations biométriques pour renforcer les contrôles d'accès ainsi que par le déploiement d'une brigade cynotechnique en novembre 2016.

Pour préparer et former l'ensemble des acteurs concernés, 2 exercices de défense civile relatifs à une attaque de type tuerie de masse ont été organisés.



Aéroport d'Orly



Exercice au lycée d'Arsonval, Saint-Maur-des-Fossés

### La prévention et la lutte contre la radicalisation



Corollaire indispensable des opérations de sécurisation des sites, la prévention et la lutte contre la radicalisation ont constitué un axe essentiel du dispositif de lutte contre la menace terroriste.

Les actions conduites se sont inscrites dans le plan d'action de 80 mesures contre la radicalisation et le terro-

risme adopté par le gouvernement le 9 mai 2016. Trois sujets ont structuré les interventions de l'Etat et de ses partenaires en la matière :

- ◇ **l'identification, l'accompagnement et le suivi de situations individuelles à risque.** Depuis son installation à la préfecture du Val-de-Marne, la Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) a suivi 84 mineurs, 6 jeunes majeurs et 59 familles. En mai 2017, 21 mineurs faisaient toujours l'objet d'un suivi par la Cellule et 6 familles étaient accompagnées par l'une des associations mandatées par le préfet du Val-de-Marne.
- ◇ **la formation des professionnels susceptibles de détecter ou d'être**

**confrontés à des situations de radicalisation et des publics vulnérables.**

En particulier, un plan de formation à l'attention de 600 cadres de l'Education nationale a été initié en 2016.

- ◇ **la prévention secondaire en direction des publics vulnérables** particulièrement exposés à la propagande de l'organisation terroriste « Etat islamique ».

L'organisation de réunions thématiques spécifiques à l'attention des collectivités locales du département a permis d'assurer leur association à ce dispositif de prévention pour lequel la dynamique partenariale s'avère cruciale.

### 2 actions auprès de jeunes val-de-marnais pour prévenir la radicalisation

- ◇ **Un parcours citoyen en direction de mineurs** : initié par l'un des services de milieu ouvert de la DTPJJ, le projet a consisté en un programme de visites et d'événements (visite de l'Assemblée nationale, ciné-débat autour du film « La vague », séjour à Bruxelles autour du projet européen) sur la thématique des mécanismes de groupe et d'émergence des systèmes totalitaires.
- ◇ **Médiation théâtrale par la compagnie Masquarades dans trois établissements du département sur les thèmes de l'emprise et de la manipulation** : à l'appui d'une représentation de théâtre sur l'histoire du processus de radicalisation d'une jeune fille et d'échanges co-animés par un psychologue et un avocat, 148 élèves d'établissements concernés par l'accueil de jeunes suivis par la cellule de prévention de la radicalisation ont été sensibilisés à l'identification des processus d'emprise et de manipulation.

### MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC, PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

- ◇ Mobilisation du FIPD : 671 963 euros  
*50,8% dédiés aux actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance*  
*33,7% pour des actions visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes*
- ◇ *15,5% pour des actions d'amélioration de la tranquillité publique*
- ◇ 11 292 personnes placées en garde-à-vue (-4,95 % par rapport à 2015)
- ◇ 5 244 personnes déférées(0,34 % par rapport à 2015)
- ◇ 940 personnes écrouées (+16,77 % par rapport à 2015)
- ◇ 7 911 cambriolages (-8,86 % par rapport à 2015)
- ◇ Vols avec violence et vols à main armée : -11,68 %
- ◇ Lutte contre le trafic de stupéfiants :  
*614 interpellations pour trafic de stupéfiants et 1 978 interpellations pour usage de stupéfiants*  
*619 Kg de cannabis et 40 kg de cocaïne saisis*

Au travers de plans d'action dédiés, deux missions principales guident l'action de l'Etat : le maintien de l'ordre public et le déploiement des politiques publiques de prévention de la délinquance sur l'ensemble du Val-de-Marne.

En particulier, la lutte contre les trafics de stupéfiants, la lutte contre la fraude et les atteintes aux biens ont constitué en 2016 des actions prioritaires, notamment au sein de quartiers faisant l'objet de dispositifs de sécurité particuliers (Zone de sécurité prioritaire du quartier du Bois l'Abbé et secteur d'Expérimentation de sécurisation renforcée à Choisy-le-Roi et Orly, créé à la fin de l'année 2016).

### La lutte contre les trafics de stupéfiants

L'Etat inscrit son action dans un plan départemental de lutte contre le trafic de produits stupéfiants établi après concertation entre les services de police nationale présents dans le département. Destiné à faire porter

les interventions prioritaires aux endroits où le phénomène génère une criminalité multiforme et dégrade les conditions de vie des populations environnantes, ce plan s'articule autour de trois axes complémentaires qui ont orienté les interventions des services de police en 2016 :

- ◇ favoriser les interventions autour des lieux de trafics, notamment dans certaines zones sensibles du département,
- ◇ démanteler les réseaux structurés d'approvisionnement des trafics,
- ◇ développer une approche patrimoniale avec le Groupement d'intervention régional 94 (GIR 94) pour faire aboutir des investigations visant les avoirs des délinquants.

En 2016, les quantités de stupéfiants saisies témoignent à la fois de l'effort porté par l'Etat contre ce phénomène mais aussi de l'ampleur de ce dernier, justifiant le renforcement de travaux structurés pour y remédier, d'autant que les modalités de trafic évoluent pour tenter de déjouer les dispositifs policiers déployés.

### Une stratégie concertée de lutte contre la fraude

L'Etat coordonne la lutte contre la fraude au sein du CODAF, comité départemental anti-fraude, instance de pilotage qui réunit en son sein le procureur, le préfet, la DDFIP, la DIRECCTE, l'ARS, la DDPP, la DTSP, les douanes, l'URSSAF, la CPAM et la CAF et permet de développer une approche globale et concertée des phénomènes frauduleux.

En conformité avec les orientations définies par le plan national, les deux principaux axes de travail de l'année 2016 ont porté sur la lutte contre le travail illégal et la fraude aux prestations sociales.

**114 opérations de contrôle ont été menées. Près de 2 000 personnes ont été contrôlées et plus de 7,5 millions d'euros de préjudices ont été constatés.**



Accueil de la 238ème promotion de gardiens de la paix



Réunion plénière du CODAF 94 le 18/5/2017



### La lutte contre le travail dissimulé

Les employeurs de ressortissants étrangers non autorisés à travailler en France sont passibles d'une sanction administrative appelée contribution spéciale (article L 8253-1 du code du travail). Son montant s'élève à 1 000, 2 000 ou 5 000 fois le taux horaire du minimum garanti (soit, en 2016, 3 250, 7 040 ou 17 600 euros par salarié).

Si l'étranger non autorisé à travailler est en même temps en situation irrégulière au regard du séjour, la loi prévoit en outre une contribution forfaitaire représentative des frais de réacheminement vers le pays d'origine, dont le montant varie entre 2 124 et 3 266 euros.

En 2016, le montant des contributions à recouvrer par l'OFII s'est élevé à 834 607 euros.



### La lutte contre les violences faites aux femmes

La **commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes** présidée par le préfet s'est réunie le 25 novembre 2016, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, associant le Parquet de Créteil, les services de l'Etat, les collectivités locales et les associations.

Elle a établi un bilan du 4<sup>ème</sup> plan triennal de prévention et de lutte contre ces formes de violence.

Parmi les mesures mises en œuvre :

- ◇ Le « **réfèrent local violences conjugales** » porté par l'association **Tremplin 94 – SOS femmes** a pour objectif de développer une culture commune sur les violences sexistes afin d'en améliorer le repérage, l'orientation et la prise en charge par les professionnels du territoire. Entre 2014 et 2016, 668 professionnels ont été sensibilisés et 179 professionnels formés dans ce cadre.
- ◇ **La formation des policiers** : 2 jours par trimestre, les fonctionnaires de police du Val-de-Marne bénéficient d'une formation « violences conjugales » par le CTSF de la DTSP faisant intervenir les associations spécialisées. 22 fonctionnaires ont été formés en 2016.
- ◇ **Des stages de responsabilisation pour les auteurs de violences conjugales** mis en place en pré-sentenciel par l'association APCARS -SAJIR et par le SPIP en post-sentenciel en partenariat avec l'association ALCV.
- ◇ **Le renforcement des dispositifs de protection pour les femmes victimes de violences au sein du couple** : en 2016, l'association Tremplin 94 - SOS Femmes a été saisie de 20 situations de femmes identifiées comme pouvant relever du dispositif de protection d'urgence piloté par le Parquet, « **téléphone grave danger** ».

### SECURITE ROUTIERE

- ◇ 2 721 accidents corporels (+6 % par rapport à 2015)
- ◇ 27 personnes ont été tuées sur les routes du Val-de-Marne (+1 par rapport à 2015)
- ◇ 3 285 blessés (+7,4 % par rapport à 2015)
- ◇ 57 actions de sensibilisation à la sécurité routière réalisées, en partenariat avec les communes et associations

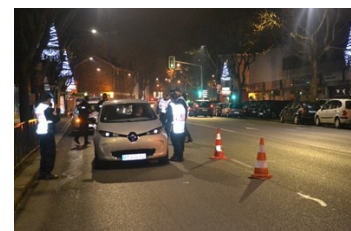
**La lutte contre l'insécurité routière demeure une priorité dans le Val-de-Marne**, dont le bilan accidentogène en 2016, presque identique à celui de 2015, nécessite de renforcer les actions de contrôle et de prévention.

En 2016, des opérations ont permis à la fois d'accroître la couverture territoriale des contrôles routiers mais aussi de mettre l'accent sur la prévention des comportements à risque :

- ◇ mise en œuvre par les forces de l'ordre d'une stratégie de multiplication des contrôles routiers à des endroits moins visibles et sur des durées moins longues :
  - ⇒ 20 317 dépistages d'alcoolémie ont été réalisés dont 1 483, soit 7,30 %, se sont avérés positifs (+ 2,15%).
  - ⇒ 2 772 dépistages de stupéfiants ont été pratiqués dont 817 étaient positifs (+ 29,47 % par rapport à 2015).
- ◇ déploiement d'alternatives à la sanction par la Direction de l'ordre public et de la circulation pour 170 contrevenants,
- ◇ organisation de « villages sécurité routière » à Villiers-sur-Marne et à Villejuif à l'attention de 460 élèves de primaires et de collèges,
- ◇ co-financement avec la commune d'Ivry-sur-Seine d'une semaine de la sécurité routière (du 10 au 14/10/2016) pour sensibiliser plus de 400 élèves et seniors aux risques des piétons et à ceux de l'usage des drogues.



Sensibilisation d'écoliers à la sécurité routière le 1/6/2017 en présence du préfet



Contrôle routier de nuit, décembre 2016

### SECURITE CIVILE

#### Bilan de la crue :

- ◇ 12600 sinistrés
- ◇ 5700 habitations et locaux inondés
- ◇ 2000 personnes évacuées, 300 personnes hébergées dans 5 gymnases
- ◇ 3000 coupures d'électricité

L'année 2016 a été particulièrement marquée par les inondations intervenues au cours des mois de mai et juin.

Le phénomène de crise a débuté par des précipitations intenses le 31 mai 2016 entraînant les crues du Morbras, du Réveillon et de l'Yerres auxquelles se sont ajoutées les crues de

la Marne et de la Seine atteignant plus de 60% et 70% de leurs débits de la crue de 1910.

⇒ **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 17 communes**

Une cellule CAT-Nat a été armée en préfecture le 5 juin pour traiter les dossiers adressés par les communes. Ce traitement rapide a permis de transmettre au Ministère de l'intérieur les premiers dossiers le 6 juin. **L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour 11 communes dès le 8 juin 2016 et 6 communes le 13 juin 2016.**

Le ministère de l'Intérieur est en cours d'instruction des procédures de

reconnaissance pour inondations par ruissellement, des inondations par remontée de nappe et des mouvements de terrain.

⇒ **Secours d'extrême urgence : 108 000 euros d'aide exceptionnelle pour 205 familles du département**

Ce secours exceptionnel est exclusivement destiné à couvrir les besoins essentiels les plus urgents, principalement liés à la nourriture, à l'habillement et au relogement.

Cette aide ne constitue donc pas une indemnisation, ni un moyen de financer des dépenses de reconstruction ou de rééquipement



Le Centre opérationnel départemental de gestion de crises



Crue de la Seine et opérations de pompage, juin 2016

### La gestion du risque inondation dans le Val-de-Marne

Depuis 2013, la préfecture du Val-de-Marne, en partenariat étroit avec le Conseil départemental, mène une action volontariste dans les domaines de la sensibilisation et de l'accompagnement des acteurs du département face au risque inondation.

L'importante participation des collectivités (23 communes et le Conseil départemental) et de plusieurs acteurs privés et opérateurs publics (Enedis, HAROPA-Ports de Paris, Eau de Paris, Veolia) à l'exercice d'inondation SEQUANA (simulation d'une montée des eaux) réalisé en mars 2016, organisé sous l'égide de la préfecture du Val-de-Marne et de la zone de défense et de sécurité de Paris, a contribué à une meilleure réponse opérationnelle de l'ensemble des acteurs lors des inondations de mai-juin 2016.

### PROTECTION DES POPULATIONS

- ◇ Prélèvement de 492 produits alimentaires aux fins d'analyses physico-chimique ou bactériologiques afin de vérifier la conformité des produits commercialisés sur le marché intérieur
- ◇ Gestion de 12 toxi-infections alimentaires collectives
- ◇ prononcé de 8 décisions de fermeture administrative d'établissements, essentiellement pour des manquements graves aux règles d'hygiène.
- ◇ Délivrance de 82 338 certificats sanitaires concernant les denrées animales ou d'origine animale par les vétérinaires du pôle Marché d'intérêt national de Rungis (soit 90 % des certificats délivrés en Ile-de-France).

Les enjeux de sécurité recouvrent aussi les missions conduites par les services de l'Etat en matière de protection économique et de sécurité des consommateurs.

Les objectifs poursuivis dans le Val-de-Marne ont porté sur 5 axes d'intervention, en cohérence avec les priorités nationales et régionales :

- ◇ la sécurité des produits de grande consommation et prestations de service,
- ◇ la loyauté des transactions commerciales,

- ◇ la protection économique des consommateurs,
- ◇ l'égalité d'accès à la commande publique,
- ◇ la santé et la protection animale.

### La sécurité alimentaire

Les services de l'Etat en matière de sécurité alimentaire interviennent essentiellement aux stades de la première mise sur le marché et de la distribution des produits sur le territoire national. Dans le Val-de-Marne, ces activités prennent une ampleur particulière avec l'activité générée par le Marché d'intérêt national de Rungis.

### La sécurité économique

En 2016, trois sujets ont été au cœur des activités de l'Etat dans le département en matière de **protection économique des consommateurs** :

- ◇ le déploiement de la **campagne nationale de prévention et d'information des consommateurs sur le dépannage à domicile**, notamment par la voie d'opérations de contrôle pour lutter contre les pratiques abusives.
- ◇ le **contrôle des agents immobiliers** quant au respect des nouvelles dispositions issues de la loi ALUR : 181 agences immobilières contrôlées, prononcé de 27 avertissements, de 4 procès-verbaux de nature pénale, de 12 procès-verbaux d'amendes administra-

tives et de 13 injonctions de cessation de pratiques illicites.

- ◇ le **contrôle des pratiques commerciales dans le secteur des assurances santé** pour lutter contre les agissements frauduleux de sociétés de démarchage téléphonique visant à obtenir la signature à distance de contrats d'adhésion à une nouvelle complémentaire santé, pour le compte de laquelle la société intermédiaire a un contrat.



En outre, l'Etat décline en Ile-de-France, qui concentre plus de 17% des atteintes économiques commises en France, **une feuille de route en matière d'intelligence économique** pour protéger et accompagner les entreprises installées dans la région.

Trois orientations sont poursuivies :

- ◇ l'amélioration de la connaissance des particularités et des enjeux franciliens pour apporter une réponse optimale aux besoins locaux,
- ◇ le renforcement de la visibilité de l'intelligence économique territoriale,
- ◇ le développement de l'accompagnement des entreprises pour faciliter leur accès aux connaissances techniques et aux bonnes pratiques en matière d'intelligence économique.

## FAITES-VOUS DÉPANNER

## PAS ARNAQUER

PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ?  
PANNE D'ÉLECTRICITÉ ?  
CONSEILS PRATIQUES



# 2

## L'ETAT CONTRIBUE A LA COHESION SOCIALE ET A L'EGALITE DES CHANCES

# Solidarité

L'ÉTAT CONTRIBUE A LA COHESION SOCIALE ET A L'ÉGALITÉ DES CHANCES

**Pour réduire les inégalités sociales et territoriales**, l'Etat pilote, anime, met en œuvre et engage des partenariats visant à répondre aux enjeux clés du Val-de-Marne : permettre la réussite éducative de tous les enfants, faciliter l'accès à l'emploi des publics les plus fragiles, accroître et diversifier l'offre de logements, mettre à l'abri les populations les plus démunies au travers de dispositifs d'hébergement adaptés. Ces interventions s'inscrivent dans une ambition plus globale, celle de faire vivre les valeurs républicaines et la citoyenneté.

## CITOYENNETE

### La deuxième édition de la Journée nationale de la laïcité le 9/12/2016

Avec l'étude de la charte de la laïcité et la tenue de débats sur les valeurs de la République, les actions proposées par les établissements scolaires du Val-de-Marne ont permis d'ajouter une nouvelle dimension à la journée, qui s'est traduit par :

- ♦ la participation d'élèves du lycée Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi et du lycée Guillaume Budé de Limeil-Brévannes à une table-ronde sur le thème « laïcité et libertés publiques » en présence de la rectrice de l'Académie de Créteil, chancelière des universités,
- ♦ l'élaboration d'un abécédaire de phrases sur la laïcité par un élève de CM1 de l'école élémentaire Parmentier B à Maisons-Alfort,
- ♦ la création d'acrostiches, de planches de bande dessinée et de saynètes par les élèves de l'école élémentaire Georges Pompidou de Maisons-Alfort.

### Le développement du service civique dans le Val-de-Marne

Le service civique est un dispositif national d'engagement volontaire pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, créé en 2010.

Cet engagement consiste en la réalisation d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation sur une période de 6 à 12 mois et pour une durée hebdomadaire représentant au moins 24 heures.

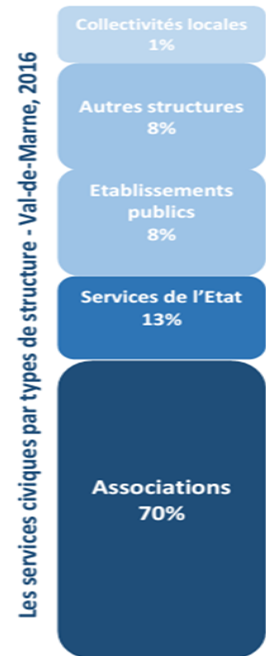
La mission est effectuée auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger sur la base de 9 thématiques prioritaires (culture, développement international, éducation, environnement, interventions d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport).

Dans le Val-de-Marne : 781 jeunes se sont engagés en 2016 (+244 % entre 2014 et 2016).

69% des bénéficiaires sont originaires du Val-de-Marne, 10% sont issus des quartiers prioritaires et 22% des missions ont concerné des jeunes en décrochage scolaire.



Remise des prix de l'éducation citoyenne, 2/3/2017



### L'intégration républicaine

L'OFII met en place un **parcours personnalisé d'intégration républicaine** et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, un nouveau contrat, le **contrat d'intégration républicaine (CIR)**, qui succède au contrat d'accueil et d'intégration, et constitue le socle de l'engagement du primo arrivant sur le territoire national.

**L'assiduité et le sérieux de la participation aux formations civiques et linguistiques obligatoires** prescrites dans le cadre du CIR ainsi que **l'absence de rejet des valeurs essentielles de la société française et de la République** conditionnent la délivrance des titres pluriannuels de séjour et des cartes de résident.

Dans le Val-de-Marne, entre juillet 2016 et août 2017, **5 471 contrats d'intégration ont été signés et 2 401 formations linguistiques prescrites.**

# Solidarité

L'ÉTAT CONTRIBUE A LA COHESION SOCIALE ET A L'ÉGALITÉ DES CHANCES

## La culture et la citoyenneté

L'Etat a mobilisé 689 960 euros pour soutenir et co-financer des projets culturels visant la transmission des savoirs et la démocratisation culturelle. Outre des actions facilitant l'accès à la culture des personnes hospitalisées, les services de la DRAC ont soutenu :

- ◆ 11 projets artistiques réalisés dans les quartiers de la politique de la ville avec l'ambition de mettre l'accent sur les **liens entre culture et lien social**,
- ◆ le déploiement à Champigny-sur-Marne, désigné territoire d'expérimentation, d'un nouveau programme « **culture, citoyenneté et vivre ensemble** », visant à accompagner les mutations de la ville avec la réalisation des chantiers du Grand Paris,
- ◆ la mise en œuvre à Villeneuve-Saint-Georges et Valenton du dispositif « **Journaliste en résidence** », au titre duquel deux journalistes accompagnent le média 94citoyens dans le développement d'une thématique relative à la démocratie locale,
- ◆ le jumelage de l'INA avec la ZSP de Champigny-sur-Marne et Chennevières, pour permettre à des jeunes du quartier du Bois l'Abbé de réaliser des documentaires sur le territoire, au travers de portraits vidéos,
- ◆ l'organisation de **trois projets d'écriture et de mise en scène portés le Théâtre des Quartiers d'Ivry-sur-Seine au sein de la Maison d'arrêt de Fresnes**, à l'attention des détenus.



Enregistrement par l'INA d'un documentaire avec 3 jeunes résidentes du quartier de Bois l'Abbé, février 2017

## 3 OPERATIONS POUR SENSIBILISER LES JEUNES AUX VALEURS REPUBLICAINES

### CITOYENNETE

Entre juin 2016 et juin 2017, 1 200 adolescents (dont 1 100 dans le cadre scolaire) ont pu bénéficier d'expositions conçues par la PJJ et intégrées à la boîte à outils du réseau « Vivre ensemble en République » initié par la DDCS du Val-de-Marne.

L'exposition principale est constituée de dix panneaux thématiques visant à sensibiliser les adolescents à la citoyenneté à travers la déclinaison des droits et des devoirs des mineurs, le repérage des acteurs sociaux et institutionnels et la découverte du fonctionnement de l'institution judiciaire, au civil comme au pénal.

Une seconde exposition, destinée aux enfants entre 9 et 13 ans, intitulée « Moi, jeune citoyen », poursuit les mêmes objectifs.

### EDUCATION AUX MEDIAS

Une quinzaine de mineurs ont été sensibilisés au développement de leur esprit critique face aux informations qu'ils reçoivent, et accompagnés pour engager une réflexion sur les principes de laïcité, de liberté de conscience et d'expression. A l'appui de la démarche, des fonctionnaires de police, des journalistes et des dessinateurs de presse ont ainsi pu interagir avec les jeunes concernés.

### LAÏCITE

Au terme d'une réflexion accompagnée et documentée, 8 jeunes suivis par le service de milieu ouvert de Vitry-sur-Seine ont pu concevoir une fresque figurant des personnages historiques ayant œuvré en faveur du principe de laïcité. C'est avec l'aide d'un artiste plasticien que l'œuvre a pu être peinte sur un mur d'expression mis à disposition par la commune.



Manifestation artistique à la Fabriques par des collégiens et lycéens val-de-marnais



# Solidarité

L'ÉTAT CONTRIBUE A LA COHESION SOCIALE ET A L'ÉGALITÉ DES CHANCES

## EDUCATION

- ◇ 258 231 élèves dont 5 521 en situation de handicap et 1 600 allophones
- ◇ Plus de 17 500 enseignants
- ◇ 607 écoles, 104 collèges et 48 lycées publics, 27 circonscriptions du 1er degré
- ◇ Réseau d'éducation prioritaire (REP) : 188 écoles et 33 collèges soit 31 % des écoles et 32 % des collèges publics
- ◇ REP + : 24 écoles et 3 collèges soit 4 % des écoles et 3 % des collèges publics
- ◇ Crédits supplémentaires liés à l'éducation prioritaire : 38 834 831 €

Les moyens et outils de l'éducation prioritaire ont été renforcés et les dispositifs de prévention de la déscolarisation et du décrochage scolaire sont montés en charge.

### Les dispositifs nouveaux de l'Éducation prioritaire

Pour assurer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, 7 nouveaux pôles ont été ouverts en 2016 portant à 46 leur nombre total dans le Val-de-Marne pour 917 élèves de moins de 3 ans.

Au cours de l'année scolaire, ont été déployés :

- ◇ **54 enseignants « Plus de maîtres que de classes ».**



- ◆ **des parcours d'excellence dans les REP+, suivis par 97 élèves.** Ils visent à améliorer l'accompagnement des élèves issus de milieux modestes pour renforcer leur estime d'eux-mêmes, développer leur curiosité intellectuelle et favoriser leur connaissance des parcours d'orientation possible.
- ◆ **l'accompagnement éducatif**, permettant aux élèves volontaires d'être accueillis après le temps scolaire pour une aide au travail, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou sportives. 30 980 heures ont été réalisées.
- ◆ **l'école ouverte aux parents pour la réussite des enfants dans 14 REP.** Ce dispositif vise à améliorer les compétences des parents bénéficiaires selon 3 axes : l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française et la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents. 18 ateliers ont été organisés, représentant entre 60 et 120 heures de formation par an pour les parents inscrits.

- ◆ **l'école ouverte aux parents pour la réussite des enfants dans 14 REP.** Ce dispositif vise à améliorer les compétences des parents bénéficiaires selon 3 axes : l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française et la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents. 18 ateliers ont été organisés, représentant entre 60 et 120 heures de formation par an pour les parents inscrits.

### La prévention de la déscolarisation

En 2016, plus de 500 situations individuelles ont été prises en charge par la **mission de prévention de la déscolarisation des moins de 16 ans.**

En la matière, l'action est organisée autour de la détection de l'absentéisme dans le premier degré et le suivi des élèves pluri-exclus dans le second degré.

Suivis d'élèves du 1 <sup>er</sup> degré relevant de la protection de l'enfance	83
Suivi d'élèves du 1 <sup>er</sup> degré faisant l'objet d'absentéisme	343 rappels de la loi
Entretiens à la direction académique avec les familles des élèves avec « absentéisme sévère »	2
Médiations de conflits parentaux mettant en difficulté la scolarisation de l'élève	29
Accueil d'élèves non affectés du 2 <sup>nd</sup> degré en début d'année scolaire	20 entretiens

### La prévention du décrochage scolaire

En matière de **prévention du décrochage scolaire**, près de 2 000 élèves ont été pris en charge au travers, notamment de 15 dispositifs relais.

En deux ans, le nombre d'élèves pris en charge a doublé, avec l'enjeu de les accompagner dès les prémices du phénomène de décrochage.

En fonction de leurs besoins, ces jeunes bénéficient de tutorat, d'une découverte des voies d'orientation éducative et professionnelle et d'un soutien pour la préparation aux examens.

### Réussite aux examens en 2016 :

- ◇ Certificat de formation générale : 91,8 % (+ 10,5 points par rapport à 2015)
- ◇ Diplôme national du brevet : 87,8 % (+ 1 point par rapport à 2015)
- ◇ CAP : 82,4 % (+ 3,4 points par rapport à 2015)
- ◇ Baccalauréat général : 89,8% (-0,6 point par rapport à 2015)
- ◇ Baccalauréat technologique : 92 % (+1,1 point par rapport à 2015)

# Solidarité

L'ÉTAT CONTRIBUE A LA COHESION SOCIALE ET A L'ÉGALITÉ DES CHANCES

## La lutte contre le décrochage scolaire

3 314 jeunes ont été repérés comme ayant décroché de la formation initiale. Un tiers de ces jeunes a trouvé une solution d'insertion, un tiers d'entre eux est accompagné par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire et le tiers restant doit conduire une réflexion sur son projet professionnel.

2 170 élèves ont été reçus, pour un entretien de situation, par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, soit parce qu'ils n'avaient pas de solution de formation scolaire ou professionnelle, soit parce qu'ils refusaient l'affectation proposée.

Actions mises en œuvre	Nombre d'élèves
Bilan – positionnement	180
Re-préparation au BAC général ou technologique	50
Re-préparation au BAC professionnel	100
Remédiation	240
Accompagnement vers l'insertion	120
Total	690

## Pacte de la 2ème chance

Le Pacte de la 2ème chance a été lancé au sein du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne / Chennevières-sur-Marne.

Ce pacte vise à proposer aux jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sans emploi, diplôme ou formation et se trouvant en risque de basculement dans la

délinquance, des solutions globales, durables et adaptées, en mettant en place un suivi individualisé renforcé et en utilisant les dispositifs et moyens existants.

La cible prioritaire retenue par le comité opérationnel du dispositif est celle constituée par les jeunes entre 16 et 25 ans sortant de prison et très éloignés de l'emploi.

## L'accueil des élèves en situation de handicap

5 521 élèves en situation de handicap sont scolarisés à temps plein ou à temps partiel dans une école ou un établissement scolaire, ce qui représente une augmentation moyenne de 10% par an depuis 2012.

- ◇ 3 525 élèves dans le premier degré
- ◇ 1 996 dans le 2nd degré.

## Ecole et développement durable

- ◇ En 2016, 21 écoles ont demandé la labellisation « écoles en démarche de développement durable » (E3D), dont 17 pour la première fois et 4 pour un sur classement dans le label.
- ◇ En 2017, 26 écoles ont demandé le label, dont 20 pour la première fois.
- ◇ Les équipes enseignantes de 18 écoles ont été formées et accompagnées au long de l'année scolaire pour favoriser le développement de la démarche de labellisation.



## Parcours Sciences dans le Val-de-Marne

Parcours Sciences a pour objectif, par l'organisation de rencontres entre élèves et chercheurs, de faire découvrir de manière concrète la variété des métiers et carrières scientifiques possibles.

13 classes de 4ème et de 3ème ont bénéficié du dispositif Parcours Sciences, leur permettant de rencontrer des scientifiques exerçant dans des centres de recherche, universités ou laboratoires.



Des élèves de 4ème du collège Nicolas Boileau de Chennevières-sur-Marne, accompagnés de leur enseignante de SVT, ont pu rencontrer un chercheur du centre de recherche biomédicale de l'Ecole nationale vétérinaire à Maisons-Alfort.



# Solidarité

L'ÉTAT CONTRIBUE A LA COHESION SOCIALE ET A L'ÉGALITÉ DES CHANCES

## LOGEMENT ET HEBERGEMENT

- ◇ 570 000 logements dans le Val-de-Marne dont 170 000 logements sociaux
- ◇ 4 367 logements sociaux agréés (hors champ de l'ANRU)
- ◇ 107 logements financés sous forme de prêts sociaux de location-accession (PSLA) et 634 logements locatifs et intermédiaires (LLI)
- ◇ 85 000 demandeurs de logement
- ◇ 54 000 dossiers DALO sur la période 2008-2016
- ◇ 1589 ménages DALO relogés en 2016 par les services de l'Etat
- ◇ 15 quartiers retenus au titre du Nouveau programme national de rénovation urbaine

L'État soutient une politique dynamique en matière de logement et de rénovation urbaine, avec l'objectif :

- ◆ de développer l'offre de logements en ouvrant les droits à construire nécessaires à la réalisation de programme de construction de logements locatifs sociaux dans un principe d'égalité des territoires,
- ◆ d'améliorer et de mieux mobiliser le parc existant.

### La mise en œuvre de la loi SRU

La dynamique est maintenue par une application déterminée de la loi SRU.

Le Val-de-Marne compte 170 000 logements locatifs sociaux, patrimoine de 64 organismes HLM (dont 17 offices publics).

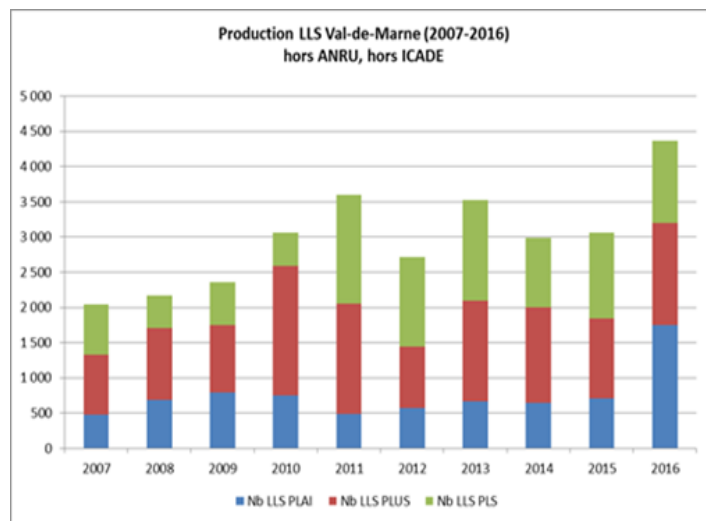
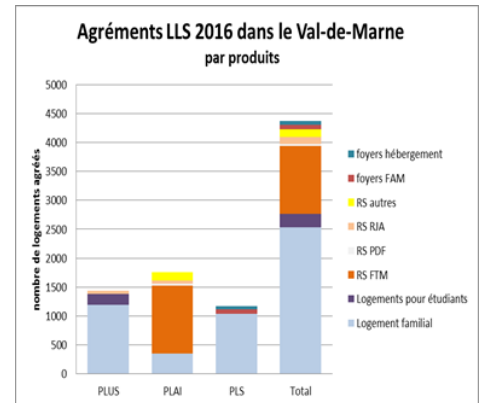
L'ensemble des dispositifs de la loi SRU, qui fixe à 25% le seuil de logements sociaux locatifs que les communes devront atteindre d'ici 2025,

### La programmation de logements sociaux

La programmation de logements sociaux a atteint en 2016 un niveau record.

5108 logements sociaux et intermédiaires ont été programmés pour un financement total de 507 millions d'euros (79 % de prêts, 10 % de subventions, 11 % de fonds propres des bailleurs).

Les subventions de l'Etat se sont élevées à 25,6M€, auxquelles s'ajoutent les mesures fiscales incitatives dont **la TVA à 5,5% et l'exonération de taxe foncière sur la propriété bâtie.**



permet d'améliorer le niveau de construction de ce parc locatif.

Le début de l'année 2017 a été marqué par la réalisation du bilan triennal 2014-2016 pour les 18 communes qui ne comptaient pas 25% de logements locatifs sociaux au titre de l'inventaire au 1er janvier 2016 et auxquelles des objectifs de rattrapage avaient été notifiés.

6 communes ont atteint les objectifs quantitatifs et qualitatifs de produc-

tion de logement qui leur avaient été notifiés. Pour les 12 autres communes, une procédure contradictoire de constat de carence a été engagée pouvant notamment aboutir, si un arrêté de carence est pris par le préfet, au transfert du droit de préemption à l'Etat.

Au titre de la période précédente, 24 arrêtés de transfert du droit de préemption au bénéfice de l'EPFIF ou d'un bailleur social avaient été pris.

# Solidarité

L'ÉTAT CONTRIBUE A LA COHESION SOCIALE ET A L'ÉGALITÉ DES CHANCES

## Le nouveau programme de rénovation urbaine

**Le déploiement du NPNRU dans 15 quartiers du Val-de-Marne renforce l'effort porté à l'amélioration de l'habitat.**

Le PNRU conduit sur la période 2004-2015 a concerné 16 quartiers du Val-de-Marne et donné lieu à :

- ◇ la construction de 5200 logements sociaux (dont 5000 financés par l'ANRU), pour 4800 démolis ou supprimés par reconfiguration,
- ◇ 10 500 réhabilitations et 15 400 résidentialisations de logements sociaux,
- ◇ 30 000 ménages, représentant 6% des val-de-marnais, ont bénéficié directement de ces projets de rénovation urbaine.

**Pour le NPNRU 2014-2024, l'ANRU a sélectionné parmi les quartiers prioritaires de la Politique de la ville ceux qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus importants, justifiant ainsi un projet ambitieux en termes d'interventions.**

Sur ces quartiers, les projets de renouvellements urbains constituent l'un des leviers pour répondre aux objectifs stratégiques du Contrat de ville, en articulation avec les autres axes du projet intégré :

- ◆ Augmenter la diversité de l'habitat.
- ◆ Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique.
- ◆ Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées.
- ◆ Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants.
- ◆ Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers.
- ◆ Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers

de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté.

**Dans le Val-de-Marne, 10 quartiers d'intérêt national et 5 d'intérêt régional ont été retenus.**

La mise en œuvre du NPNRU a donné lieu à une **première phase d'élaboration et de signature de protocoles de préfiguration** entre parties prenantes (Etat, ANRU, collectivités locales, Caisse des dépôts, principaux maîtres d'ouvrage pressentis, ...), qui précèdent l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets de rénovation urbaine opérationnels.

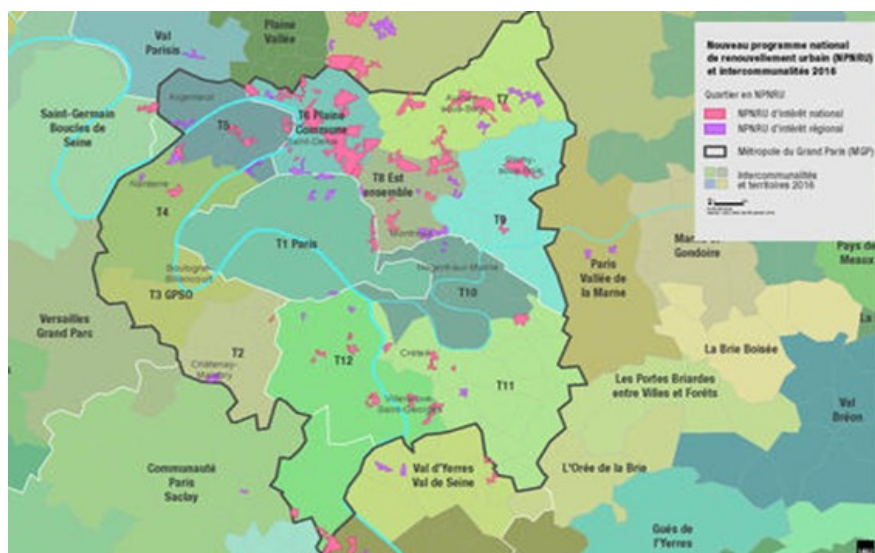
### Les projets d'intérêt national :

- ◇ **Alfortville** (protocole signé le 23/3/2017) : **Quartiers Sud Chantierine**
- ◇ **Bonneuil** (signature du protocole au 1er trimestre 2018) : **Cité Fabien**
- ◇ **Champigny-Chennevières** (signature du protocole au 1er trimestre 2018) : **Bois l'Abbé**
- ◇ **Créteil** (protocole signé le 23/3/2017) : **Hauts-du-Mont-Mesly-la Habette-ZAC des Coteaux du sud**

- ◇ **Orly / Choisy-le-Roi** (protocole signé le 9/1/2017) : **Grand Ensemble : les Navigateurs**
- ◇ **Vitry-sur-Seine** (protocole signé le 20/2/2017) : **Centre-Ville, Mario-Capra, Robespierre**
- ◇ **Villejuif-L'Haÿ-les-Roses** (protocole finalisé et validé par l'ANRU, signature au 2nd semestre 2017) : **Lallier-Bicêtre, Lebon**
- ◇ **Villeneuve-Saint-Georges** (signature du protocole au 2nd semestre 2017) : **Cité Sellier, Quartier Nord**
- ◇ **Villeneuve-Saint-Georges / Valenton** (signature du protocole au 1er semestre 2018) : **Bois-Matar, Plateau, Polognes.**

### Les projets d'intérêt régional :

- ◇ **Ivry-sur-Seine** (protocole signé le 30/1/2017) : **Cité Gagarine**
- ◇ **Boissy-Saint-Léger** (signature du protocole au 2nd semestre 2017) : **La Haie Griselle**
- ◇ **Fontenay-sous-Bois** (signature du protocole le 12/10/2016) : **La Redoute et Les Larris**
- ◇ **Kremlin-Bicêtre / Gentilly** (protocole signé le 26/11/2016) : **Péri, Schumann-Sembat, Bergonié**



# Solidarité

L'ÉTAT CONTRIBUE A LA COHESION SOCIALE ET A L'ÉGALITÉ DES CHANCES

## La charte-cadre départementale pour le relogement

En 2016, une charte-cadre départementale a été élaborée par les services de l'Etat pour **fluidifier les relogements préalables aux démolitions**. L'enjeu est majeur puisque le NPNRU implique un programme de démolitions ou de reconstitutions de logements démolis d'ampleur.

Présentée aux collectivités locales, aux bailleurs et aux réservataires, elle vise à faciliter leur mobilisation par l'affirmation de principes d'action collective :

- ◆ contribution à l'équilibre territorial et à la mixité sociale,
- ◆ coopération, partage et transparence des informations et des pratiques,
- ◆ solidarité entre bailleurs, collectivités et réservataires pour trouver les meilleures solutions de relogement dans les meilleurs délais.

## L'hébergement des plus démunis

**Les besoins d'hébergement des personnes démunies se sont accrus, donnant lieu à l'engagement de moyens supplémentaires.**

Les objectifs poursuivis consistent à mobiliser différents types de lieux d'accueil, en fonction du degré d'autonomie des personnes (centres d'urgence et de stabilisation, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, ...), avec l'objectif de diminuer le recours à l'hôtel.

**En 2016, en moyenne, 5 280 personnes ont été prises en charge chaque jour par le dispositif d'hébergement départemental.**

Pour améliorer leurs conditions d'hébergement, des projets de restructuration et de réhabilitation de centres

d'accueil engagés depuis plusieurs années ont abouti :

- ◆ **Villejuif** : ouverture en janvier 2016 du centre de stabilisation de la Croix Rouge La passerelle,
- ◆ **Vitry-sur-Seine** : ouverture du Centre d'hébergement d'urgence et d'accueil de jour géré par la Croix Rouge,
- ◆ **Fresnes** : ouverture en septembre 2017 du centre d'hébergement d'urgence géré par la Croix rouge (capacité d'accueil : 80 femmes et enfants),
- ◆ **Fontenay-sous-Bois** : ouverture en juin 2017 de la Halte Fontenaysienne.



Centre d'hébergement de Vitry-sur-Seine

## La lutte contre l'habitat indigne

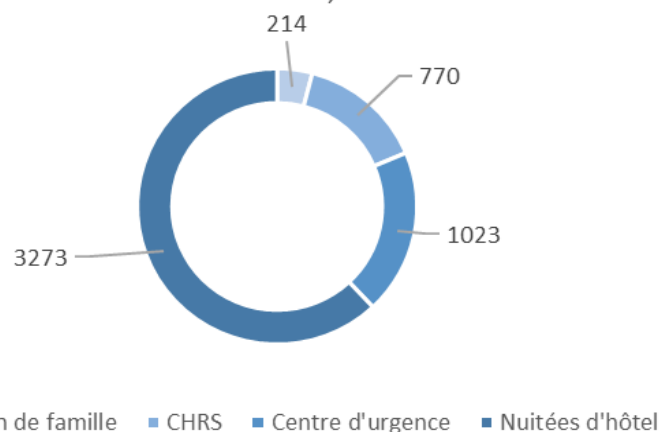
- ◆ 154 arrêtés d'insalubrité
- ◆ 100 mises en demeure de réaliser des travaux de suppression des risques d'intoxication au plomb
- ◆ 116 diagnostics effectués en matière de saturnisme infantile
- ◆ 9 travaux d'office lancé par l'Etat (8 en insalubrité et 1 en saturnisme), en substitution des propriétaires défaillants

La lutte contre l'habitat indigne constitue l'une des composantes de la politique de logement de l'Etat, compte tenu des implications qu'elle recouvre en matière de santé publique et de lutte contre les exclusions.

Le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, créé en 2010, exerce la coordination entre les services de l'Etat et les acteurs concernés et s'assure de l'effectivité des mesures engagées.

**En 2016, l'ARS et la DRIHL ont engagé la mise en œuvre des astreintes administratives, nouvel outil créé par la loi ALUR qui permet de conduire des actions coercitives systématiques à l'encontre des propriétaires défaillants.**

## Hébergements par type de structures Val-de-Marne, 2016



# Solidarité

L'ÉTAT CONTRIBUE A LA COHESION SOCIALE ET A L'ÉGALITÉ DES CHANCES

## Le droit au logement opposable

Le Val-de-Marne est le 3ème département de France, après la Seine-Saint-Denis et Paris, en nombre de demandes de reconnaissance du droit au logement opposable (DALO).

**Pour la première fois, en 2016, le nombre de relogement des ménages reconnus DALO (1589) a été supérieur au flux annuel de reconnaissance DALO (1368).**

Les moyens d'action ont été renforcés par :

- ◆ la signature d'accords collectifs fin 2016 qui ont pour objectif de mobiliser les bailleurs et le 1% patronal pour aboutir à 25% de relogement au titre des publics prioritaires (DALO, sortants d'hébergement et publics PDALHDP),
- ◆ la mise en œuvre de la loi Egalité et Citoyenneté du 27/1/2017 qui prévoit l'obligation pour les réservataires de reloger en priorité les ménages DALO (et, à défaut, les publics prioritaires) à hauteur de 25% de leur contingent.

## POLITIQUE DE LA VILLE

- ◆ 42 quartiers de 23 communes val-de-marnaises couvertes par la politique de la ville (15,4% des QPV d'Ile-de-France)
- ◆ 139 906 habitants concernés (10,3% de la population du département)
- ◆ 6 046 363 millions d'euros mobilisés
- ◆ Co-financement de 687 projets portés par 266 structures

La politique de la ville permet de **soutenir les territoires les plus fragiles et de répondre aux enjeux sociaux, économiques, éducatifs, urbanistiques, sécuritaires** auxquels ils sont confrontés.

2016 a constitué la **deuxième année de mise en œuvre des contrats de ville de nouvelle génération**, au cours de laquelle la priorisation des actions sur les quartiers les plus en difficulté s'est poursuivie.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21/2/2014 a en effet retenu un critère de seuil lié au niveau du revenu annuel par foyer fixé à moins de 12 800 euros.

Répartition des crédits politique de la ville par thématique – Val-de-Marne, 2016



## Approbation en 2017 du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Ce schéma, annulé en 2007 par la Cour d'appel de Paris, a donné lieu à une longue période d'élaboration et de concertation. Après saisine des communes et avis de la Commission consultative départementale des gens du voyage, **il a été approuvé par arrêté du 24 janvier 2017, cosigné par le préfet et le président du Conseil départemental**. Il s'articule autour de quatre axes :

- ◆ développer les aires d'accueil en partenariat avec les EPT,
- ◆ créer une aire de grand passage dans le Val-de-Marne,
- ◆ développer des projets de terrains familiaux destinés à des sédentaires,
- ◆ améliorer l'accompagnement social des populations (scolarisation, accès aux droits, accès à la santé)

Des premiers travaux ont été réalisés par le Conseil départemental pour **l'aménagement d'une aire de grand passage sur un terrain de l'Etat situé à Valenton pour permettre un accueil à l'été 2017**.

Parallèlement, **une étude technique a été engagée pour déterminer la configuration future de l'aire de grand passage**, étude réalisée en concertation avec les collectivités concernées. Cette étude sera présentée à la Commission consultative départementale.

# Solidarité

L'ÉTAT CONTRIBUE A LA COHESION SOCIALE ET A L'ÉGALITÉ DES CHANCES

## EMPLOI

- ◇ Taux de chômage 94 (1er semestre 2017, INSEE) : 8,5%
- ◇ 6,44 millions d'euros consacrés à l'Insertion par l'activité économique pour soutenir :
  - \* 6 associations intermédiaires
  - \* 8 entreprises d'insertion
  - \* 18 ateliers et chantiers d'insertion
  - \* 2 entreprises de travail temporaire d'insertion
- ◇ 6 001 contrats aidés prescrits
- ◇ Co-financement de 11 missions locales

En matière d'accès à l'emploi, les actions de l'Etat et de ses opérateurs ont porté sur le développement de l'autonomie des publics les plus fragiles, notamment par le **déploiement de la Garantie jeunes, l'amélioration du niveau de formation pour améliorer l'employabilité des jeunes, et l'accompagnement direct à la recherche d'emploi.**

### Accès des jeunes à l'emploi

Le nombre de jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'emploi en catégorie A a connu une diminution en 2016 pour retrouver, au premier semestre 2017, un niveau équivalent à celui du second semestre 2012.

En 2016 :

- ◇ 20 723 jeunes ont été accompagnés par les 11 missions locales, dont 8 969 qui bénéficiaient pour la première fois de leurs services. Le nombre de primo-accueillis est en baisse de 7% dans le Val-de-Marne (8% en Ile-de-France), phénomène expliqué en partie par le facteur démographique.

- ◇ 4 539 d'entre eux ont accédé à un emploi durable (CDI ou CDD d'au moins 6 mois) et 3 790 à une formation.



**Dès 2016, à titre expérimental, le Val-de-Marne a déployé la Garantie Jeunes.**

Elle vise à renforcer l'autonomie de jeunes en situation de grande précarité, par l'organisation d'un accompagnement à la fois social et professionnel vers l'emploi ou la formation et l'attribution d'une garantie de ressources (allocation forfaitaire d'un montant équivalent à celui du RSA). Cet accompagnement est réalisé par les missions locales.

**Fin août 2017, l'ensemble des missions locales du Val-de-Marne délivraient la Garantie Jeunes, au bénéfice de 705 personnes.**

### Les « parcours réussite apprentissage »

**Objectif** : développer l'apprentissage auprès des jeunes suivis par les missions locales du département

**Action** : sensibilisation et accompagnement vers les contrats d'apprentissage

Bilan : 210 jeunes ont conclu un contrat d'apprentissage, 44 autres un contrat de professionnalisation.

Au-delà de cette opération, les missions locales ont accompagné la conclusion de 683 contrats d'apprentissage et de 1 059 contrats de professionnalisation.

### Formation professionnelle des demandeurs d'emploi

La formation professionnelle constitue un axe essentiel du parcours de retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

**En 2016, les services de l'Etat et ses opérateurs ont décliné dans le Val-de-Marne le plan national « 500 000 formations supplémentaires »** financé à hauteur d'un milliard d'euros. Il consiste à permettre l'accès à la formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi sans qualification et/ou de longue durée.

Outre ces objectifs, le plan doit permettre de transformer et renouveler l'offre de formation afin de l'adapter aux métiers de demain, liés au numérique ou encore à la transition écologique, et de renforcer la lisibilité de l'offre de formation sur les territoires.

500 000 formations supplémentaires  
pour les personnes à la recherche d'un emploi

Contrats aidés Val-de-Marne, 2016

**6 001 contrats prescrits dont**

1 724 CAE  
(secteur non marchand)

332 CIE  
(secteur marchand)

486 Emplois d'avenir

### ACCUEIL DES MIGRANTS

- ◇ 3 300 demandeurs d'asile reçus par les services de l'Etat dans le département
- ◇ 2 069 personnes hébergées en moyenne chaque jour au titre des procédures d'asile ou réfugiés
- ◇ 414 places en Centres d'accueil pour demandeurs d'asile

#### Les demandeurs d'asile

L'accueil des demandeurs d'asile dans le Val-de-Marne s'inscrit dans le cadre du premier Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile ; tel que défini dans la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Il fixe les orientations en matière de répartition des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile sur le territoire de la région et présente le dispositif régional prévu pour l'enregistrement des demandes ainsi que le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'asile.

Pour accélérer l'instruction des demandes d'asile, les dossiers passent, suite à la réforme du 29 juillet 2015, par des Guichets uniques de demandeurs d'asile (GUDA).

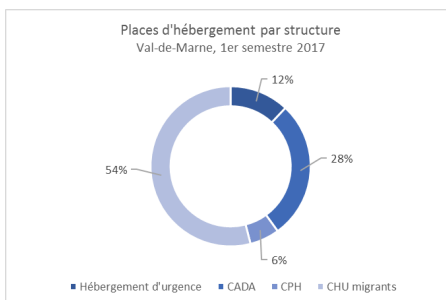
Ils réunissent en un même lieu les agents de la préfecture chargés de l'enregistrement de la demande et les personnels de l'OFII, responsables de l'orientation et de la prise en charge des demandeurs.

Avant le passage du demandeur d'asile au Guichet unique, un premier accueil est réalisé par une plateforme d'accueil confiée dans le Val-de-Marne, par un marché national géré par l'OFII, à l'association France Terre d'Asile.

### L'hébergement des migrants

Dans un contexte fortement marqué par des opérations massives de mise à l'abri de migrants, l'offre en direction des demandeurs d'asile et des personnes bénéficiaires de la protection internationale a continué à mobiliser l'ensemble des services de l'Etat, les opérateurs et les communes pour proposer des solutions d'hébergement adaptées au statut de ces personnes.

Aussi, l'année 2016 a donné lieu à la mobilisation de capacités d'accueil supplémentaires. **Le dispositif actuel permet, en moyenne, d'accueillir 2 069 personnes par jour.**



Visite du ministre de l'Intérieur dans les bureaux de l'OFPPA, Fontenay-sous-Bois, 17 /6/2017

### Le Centre d'hébergement d'urgence migrant à Créteil

Dans le contexte d'urgence des mises à l'abri consécutives à l'évacuation des campements Stalingrad et Jaurès le 4 novembre 2016, l'Etat a mandaté un opérateur spécialisé pour constituer un CHU migrant visant à créer une structure d'hébergement en milieu fermé, au sein d'un ancien centre de tri postal à Créteil.

Le projet a permis la création de **190 unités de vie préfabriquées permettant d'assurer le gîte et le couvert de 152 personnes**. Ces unités, assemblées sur place, se décomposent en 152 chambres de 6m<sup>2</sup> et 38 pièces communes de 6m<sup>2</sup> également. **Le centre mobilise une équipe de 11,5 ETP.**



### La lutte contre l'immigration illégale

L'enjeu consiste à mener une politique efficace et crédible contre l'immigration irrégulière, supposant à la fois d'agir pour démanteler les filières d'immigration clandestine mais aussi de mettre en œuvre la législation sur l'entrée et le séjour sur le territoire national.

Des opérations spécifiques sont notamment conduites dans le cadre du CO-DAF. Une vingtaine de contrôles conjoints, réalisés en présence de l'Unité de lutte contre l'immigration irrégulière, ont permis de caractériser des délits de travail dissimulé et d'étrangers en situation irrégulière.

L'Etat dispose de moyens nouveaux pour faciliter les contrôles, la loi du 7 mars 2016 autorisant la vérification auprès d'autres administrations de la validité des justificatifs fournis à l'appui des demandes de titre.

# 3

## L'ETAT ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

# Développement

L'ÉTAT, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- ◇ 2 OIN dans le Val-de-Marne (Orly-Rungis Seine-Amont et Aéroport d'Orly)
- ◇ 4 Contrats de développement territorial signés
- ◇ 5 CIN répartis sur les 3 EPT du Val-de-Marne dont 3 signés et 2 en cours
- ◇ 6 ZAC d'envergure métropolitaine en cours de réalisation
- ◇ 3 nouvelles lignes de métro du Grand Paris Express à l'horizon 2030 dont la ligne 15 Sud en 2022
- ◇ 17 gares du Grand Paris Express dans le Val-de-Marne connectées aux lignes 14, 15 et 18
- ◇ 15 sites val-de-marnais retenus pour l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris »

Le Val-de-Marne est au cœur des dynamiques de développement de la métropole du Grand Paris. Elles constituent des opportunités en matière d'urbanisme, de développement économique et d'emploi, que l'Etat entreprend d'anticiper, d'accompagner et de soutenir pour qu'elles se réalisent en cohérence avec l'agenda des grands chantiers programmés.

liaison rapide entre Paris et l'Aéroport d'Orly en desservant les territoires val-de-marnais.

- ◇ **Ligne 15 Est** : mises en service du tronçon Saint Denis Pleyel / Rosny Bois Perrier à l'horizon 2025 et du tronçon Rosny Bois Perrier / Champigny-Centre à l'horizon 2030.

L'année 2016 et le premier trimestre 2017 ont été marqués par :

- ◇ le début des travaux sur plusieurs sites du Val-de-Marne pour la ligne 15 sud. La totalité des permis de construire a été signée, à l'exception de celui du site de maintenance des infrastructures de Vitry-sur-Seine qui n'a pas été déposé. Les principaux lots de génie civil (tunnel et gares) ont été attribués entre octobre 2016 et avril 2017.



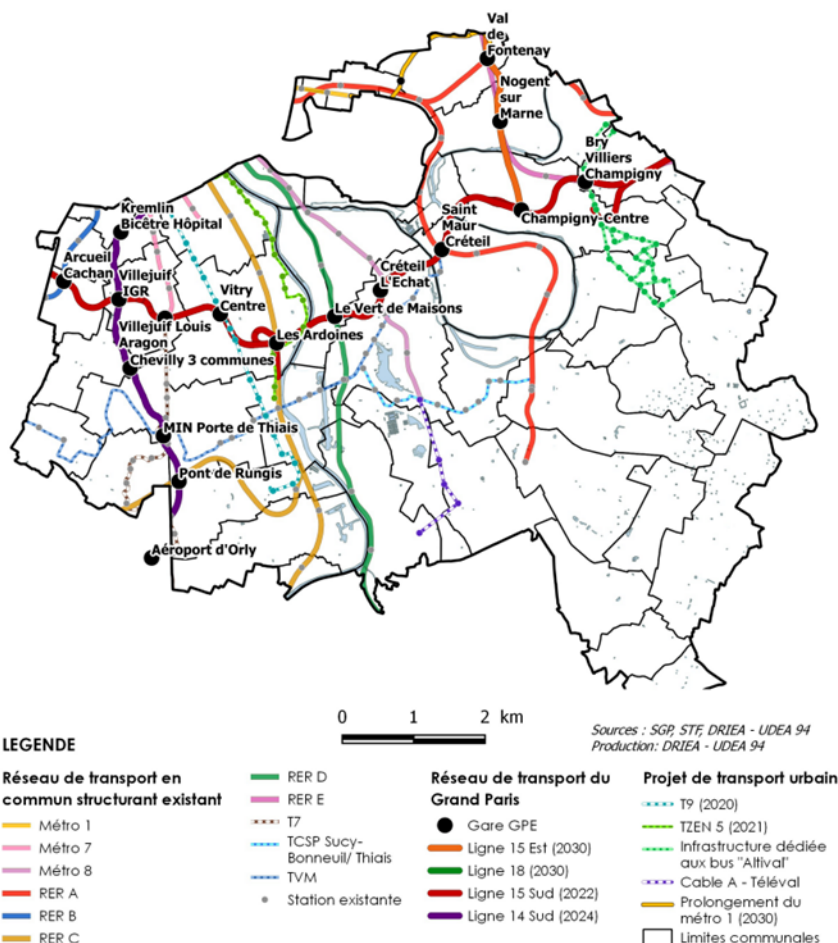
Chantier du site de remisage, GPE, Champigny-sur-Marne, 2016

## PRINCIPAUX PROJETS DE TRANSPORTS DANS LE VAL-DE-MARNE

### Le Grand Paris Express

Le Grand Paris Express constituera le nouveau réseau de transport public de voyageurs de la Métropole du Grand Paris, dont les travaux devraient s'achever à l'horizon 2030. Le Val-de-Marne doit accueillir 17 stations de ce nouveau réseau connectées aux lignes 14, 15 et 18.

- ◇ **Le premier tronçon de la ligne 15, la ligne 15 Sud**, reliera à l'horizon 2022, la gare de Pont de Sèvres (Hauts-de-Seine) à la gare de Noisy-Champs (Seine-Saint-Denis). Elle comprend dans le Val-de-Marne 10 gares et les 2 sites de maintenance de la ligne.
- ◇ **Ligne 14 Sud** : le prolongement de la ligne 14 au Sud a pour objectif d'assurer, à l'horizon 2024, une





# Développement

L'ETAT, ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

◇ **l'obtention de la déclaration d'utilité publique pour la ligne 14 Sud, le lancement des premiers travaux préparatoires et la validation d'une évacuation des déblais par voies ferrées** à partir du puits d'entrée de tunnelier situé à Pont de Rungis.

◇ **la réalisation de l'enquête publique pour la ligne 15 Est** (obtention de la déclaration d'utilité publique le 13 février 2017).

Plus généralement, **un enjeu commun se dégage de ces projets de transport, celui de l'intermodalité autour des gares.** Dans le Val-de-Marne, 7 études d'intermodalité financées par la Société du Grand Paris, ont été lancées en 2016, dont 3 sont entrées en phase d'élaboration des scénarios. L'étude de pôle de la gare des Ardoines est quant à elle entrée en phase de définition des maîtrises d'ouvrage et financements.

En la matière, **l'État a notamment soutenu, pour le futur pôle d'échanges de Champigny-Centre :**

- ◇ les ambitions affichées en matière de part modale vélo et marche ainsi que la création d'une offre de stationnement vélo évolutive grâce à la possibilité de mobiliser des réserves foncières,
- ◇ les projets d'aménagements dédiés aux cycles envisagés sur la RD4 dont les données de la sécurité routière révèlent le caractère accidentogène.

## Les autres projets de transports en commun dans le Val-de-Marne

Le **Contrat de plan Etat-Région 2015-2020** finance la modernisation du réseau de transports existant en Ile-de-France, avec l'objectif **d'améliorer la desserte des territoires et de faciliter la mobilité des Franciliens.** L'année 2016 a été marquée par l'avancée remarquable de certains projets val-de-marnais.

### ◇ Le lancement des travaux du Pont de Nogent-sur-Marne

Point noir répertorié au niveau national dans la circulation de l'est parisien, le Pont de Nogent-sur-Marne est un des rares lieux de franchissement de la Marne. La congestion de la voie routière qui le traverse constitue un frein pour le développement économique de l'Est francilien.

Les travaux, estimés à 48 millions d'euros et financés par l'Etat, la Région et le Conseil départemental, ont débuté à l'automne 2016 et s'achèveront en 2020.

◆ **1ère phase - avril 2017 à fin 2018 :** réalisation de l'ensemble des travaux routiers, du cheminement piétons-cycles et des buttes acoustiques au sud de l'A4.

◆ **2nde phase - 2019-2020 :** réalisation d'une nouvelle passerelle sur la Marne, d'écrans antibruit et d'aménagements paysagers.



Projection du Pont de Nogent après les travaux

### ◇ L'aboutissement d'un accord sur le financement de la RN406-desserte du Port de Bonneuil

Signée le 7 juin 2016, la convention financière passée entre l'Etat, la Région, HAROPA-Ports de Paris, le Conseil départemental du Val-de-Marne et l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir permet d'initier la phase opérationnelle de ce chantier essentiel pour le territoire.

### ◇ Des avancées notables pour les lignes de tramway T9 et T Zen 5

**La ligne T9 reliera Paris au centre-ville d'Orly dès 2020.** Les travaux préparatoires ont débuté en mars 2016 sur l'ensemble du tracé avec, notamment, la déviation des réseaux concessionnaires. **Les travaux de construction de la plateforme du tramway ont commencé à l'été 2017.**

**La ligne T Zen 5 reliera la station du RER C Bibliothèque François Mitterrand au pôle de Choisy-le-Roi en 2021.** Essentiel pour assurer la desserte du territoire situé entre la Seine et le RER C sur la partie Nord de la Seine Amont, **le projet a été déclaré d'utilité publique le 16 décembre 2016 et les études d'avant-projet ont été lancées en 2017.**



Tracé de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express

# Développement

L'ÉTAT, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

## CONTRATS D'INTERET NATIONAL

A l'issue du comité interministériel du Grand Paris (CIM) du 15 octobre 2015, le Premier ministre a décidé l'élaboration de contrats d'intérêt national (CIN) pour **faciliter la réalisation de grands projets d'aménagement et amplifier la mise en œuvre du Grand Paris**. L'enjeu consiste à répondre à la complexité de certains projets par un **partenariat renforcé entre pouvoirs publics, acteurs économiques publics et privés**.

Dans le Val-de-Marne, **cinq CIN ont été identifiés, dont trois ont été signés en 2016 et 2017**. Outils de coordination des collectivités et acteurs concernés par d'ambitieux programmes d'aménagement du territoire, les CIN apportent une dimension supplémentaire aux chantiers du Grand Paris.

### Le CIN « Santé – vallée scientifique de la Bièvre »

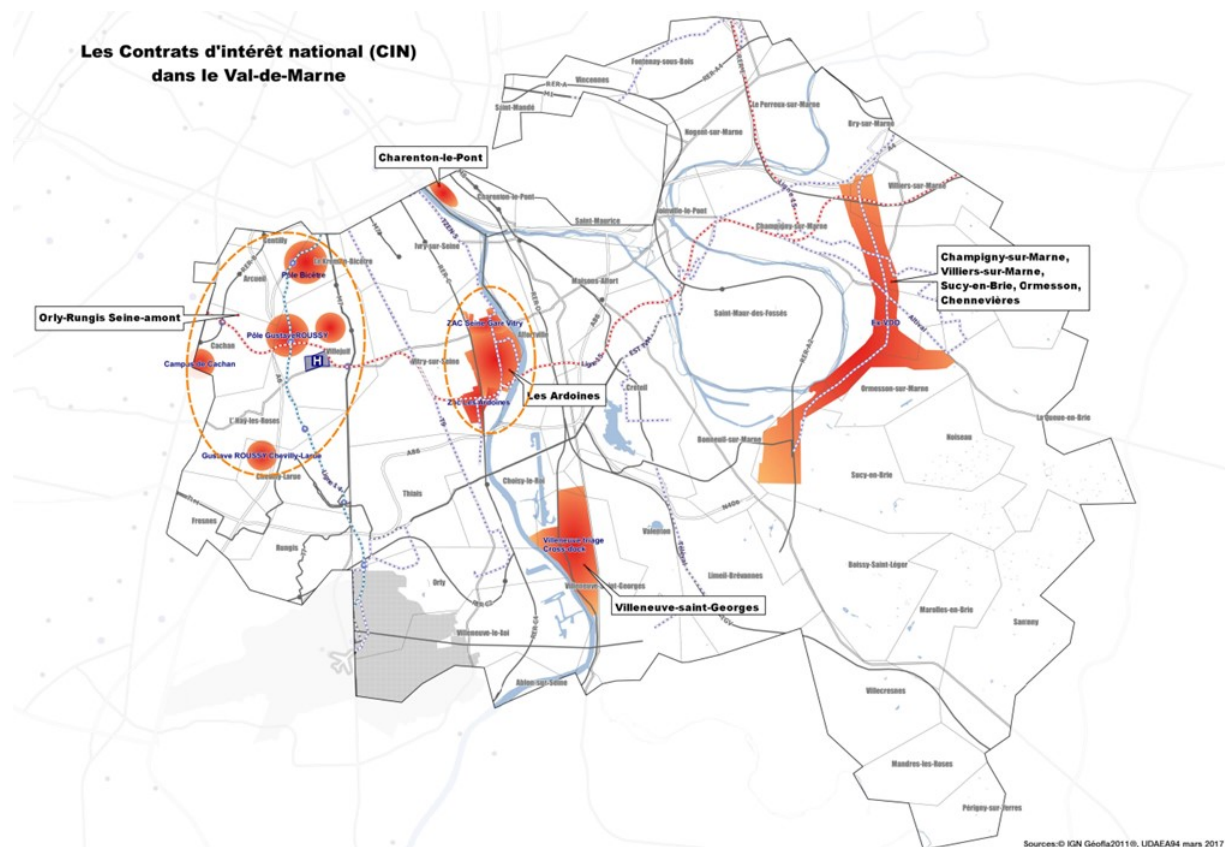
**Signé le 4 juillet 2016**, ce CIN a pour ambition de :

- ◇ mettre en œuvre les projets du socle académique, scientifique et hospitalier, support au développement des activités de santé dans la Vallée scientifique de la Bièvre,
- ◇ élaborer une stratégie d'innovation ouverte, notamment dans les domaines d'excellence comme la lutte contre le cancer, et de développement économique de la filière santé,
- ◇ coordonner les interventions, notamment au plan de l'aménagement, pour créer les conditions territoriales de développement des activités scientifiques et économiques en santé dans la Vallée scientifique de la Bièvre.

### Le CIN Bercy Charenton

**Signé le 24 novembre 2016**, ce CIN affiche comme objectifs de :

- ◇ réaffirmer l'enjeu majeur d'aménagement et de renouvellement urbain du secteur de Bercy-Charenton,
- ◇ assurer un aménagement d'ensemble équilibré et en lien avec Paris-Bercy,
- ◇ s'engager à mettre en œuvre les projets à mesure de la libération des parcelles,
- ◇ créer les conditions d'une association étroite des acteurs publics et privés,
- ◇ convenir d'outils de suivi et de pilotage des engagements du contrat.



Sources: © IGN Géofla2011®, UDAEA94 mars 2017

# Développement

## L'ÉTAT, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### Le CIN Ardoines

Signé le 9 mars 2017, ce CIN concerne un secteur de Vitry-sur-Seine au sein de l'OIN Orly Seine Amont. Il a essentiellement pour objet de **refonder le pacte financier entre l'État et les collectivités territoriales pour engager l'aménagement d'une des plus grandes opérations d'urbanisme d'Île-de-France**. Le CIN acte ainsi les engagements des signataires sur :

- ◇ une participation financière pour assurer l'équilibre de la ZAC gare Ardoines, ainsi qu'une cession du foncier sous maîtrise publique nécessaire à la première phase de l'opération d'aménagement selon le découpage parcellaire du projet, et la recherche d'une optimisation du prix des fonciers publics industriels, notamment ferroviaires, à la réalité économique des opérations.
- ◇ une participation financière à la première phase opérationnelle de la ZAC Seine gare, ainsi que la recherche d'une optimisation du paiement du foncier sous maîtrise publique nécessaire à la première phase de l'opération d'aménagement par un échelonnement sur 5 ans et la recherche d'optimisation du prix des fonciers publics industriels, notamment ferroviaires.

◇ le mandat donné à l'EPFIF pour réaliser des expertises et études en vue de la fermeture du dépôt pétrolier. Parallèlement, l'EPA ORSA poursuit les études en faveur de la mutabilité de ce secteur.

### Le CIN sur les emprises de l'ancienne voie de desserte orientale

Le projet de CIN prévoit l'engagement des signataires à mettre en commun leurs moyens pour développer sur le territoire un urbanisme innovant et durable, associant transports, mixité fonctionnelle et qualité environnementale.

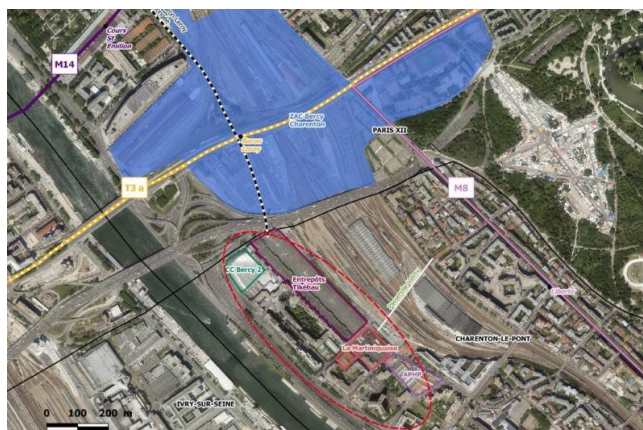
Le CIN sera l'outil de valorisation de cet espace stratégique en facilitant la mise en œuvre de projets concernant :

- ◇ l'attractivité résidentielle,
- ◇ le développement économique,
- ◇ la mobilité, l'environnement et l'animation.

### Le CIN Secteur du Triage

Ce CIN, en cours d'élaboration, a pour ambition de **favoriser l'émergence de projets générateurs d'investissements et d'emplois sur le site du Triage**, et d'assurer une bonne intégration de l'ensemble des projets présents sur le secteur à travers la définition d'un schéma global d'aménagement du quartier du Triage.

Il doit permettre un développement mixte dans son périmètre intégrant une composante économique importante avec les activités ferroviaires et une composante résidentielle.



Charenton-Bercy

### Les Ardoines



# Développement

L'ÉTAT, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

## APPEL A PROJETS « INVENTONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS »

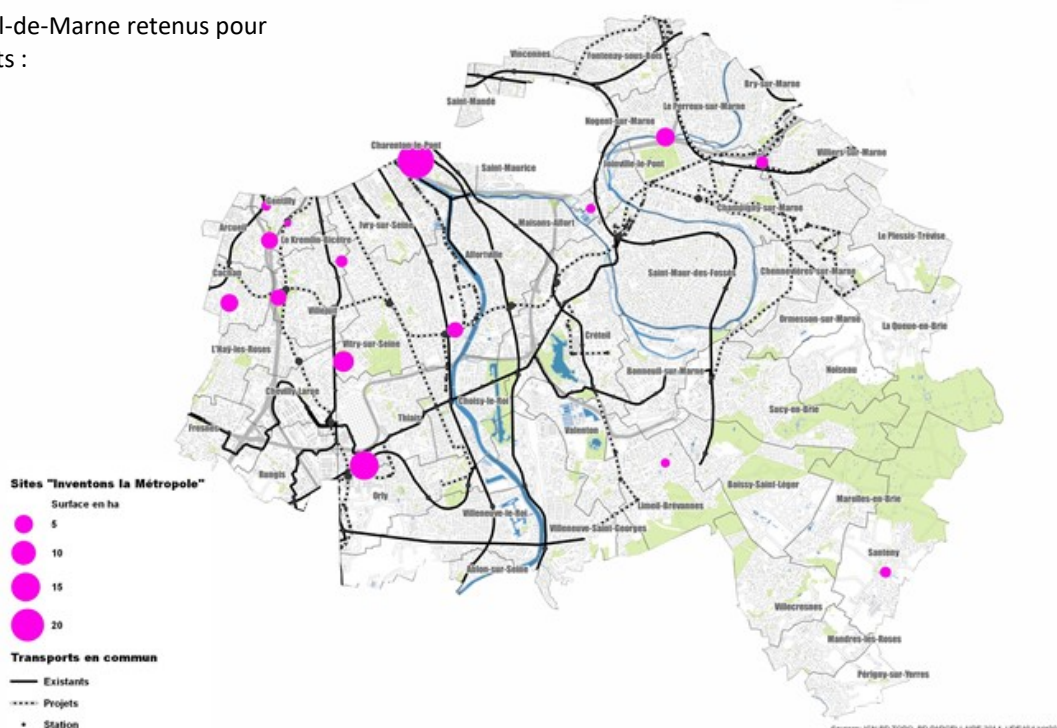
Cet appel à projets est une initiative commune de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'État.

L'opération a pour but de sélectionner des secteurs de projets potentiels sur l'ensemble du territoire de la métropole afin de faire naître des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.

**Dans le Val-de-Marne, 15 sites ont été retenus.** La consultation auprès de groupements d'entreprise a été lancée le 10 octobre 2016 et s'est achevée le 31 juillet 2017. Les groupements lauréats seront sélectionnés par un jury durant les mois de septembre et octobre 2017.

EPT	Commune	Site	Superficie (m <sup>2</sup> )	Finalistes
Grand-Orly Seine Bièvre	Villejuif	La Redoute des Hautes Bruyères	37 000	3
		Terrains Bizet	9 086	3
	Cachan	Campus Cachan	116 000	3
	Arcueil	Le Coteau	37 811	3
	Le Kremlin-Bicêtre	Secteur de la gare du Kremlin-Bicêtre-Hôpital	3 165	3
	Thiais/Orly	Pont de Rungis-Thiais-Orly	220 000	3
	Vitry-sur-Seine	ZAC Chérioux	360 000	2
		Pôle Gare des Ardoines	50 365	2
Gentilly	« Un cœur pour le plateau » (rue de la Paix – rue de Reims)	5 147	3	
Grand Paris Sud Est Avenir	Santeny	Cœur de village en partage	800	2
	Limeil-Brevannes	Cœur de ville	3 907	3
Paris Est Marne et Bois	Joinville/Paris	Terrain Bi Métal	4 558	3
	Nogent-sur-Marne	Plaisance sur Marne	24 000	3
	Charenton-le-Pont	Charenton Bercy	100 000	3
	Villiers-sur-Marne	Marne Europe (gare Bry-Villiers-Champigny)	110 000	3

Les sites du Val-de-Marne retenus pour l'appel à projets :



# Développement

## L'ÉTAT, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'État accompagne des projets d'aménagement au bénéfice de la transition énergétique.

Le déploiement de l'appel à projets « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), lancé en septembre 2014, s'est poursuivi en 2016.

Les lauréats de cet appel à initiatives sont des territoires considérés comme territoires d'excellence de la transition énergétique.

Dans ce cadre, la collectivité engagée propose des actions nécessaires pour réduire les besoins en énergie de ses habitants et initie un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Dans le Val-de-Marne, 4 territoires sont signataires de la convention TEPCV : les communes de Chevilly-Larue et Créteil, le Conseil départemental et l'EPA ORSA.

Chacun s'engage à mettre en œuvre des actions atténuant les effets du changement climatique, encourage la réduction des besoins d'énergie et le développement d'énergies renouvelables locales.



Massif de l'Arc boisé dans le Val-de-Marne, classé depuis mai 2016 en forêt de protection

### Le site Ardoines-Seine-Amont, lauréat de l'appel à projet Ville de demain du dispositif Ecocité



**Le dispositif Ecocité** : créé par l'État, il vise à encourager la réalisation de projets urbains intégrés, innovants, portés par des acteurs publics et privés. Dans une « Ecocité », les objectifs de la ville durable sont articulés de manière transversale dans une approche intégrée : transports et mobilité, de gestion de l'énergie et des ressources, l'organisation urbaine et de l'habitat.

Dans le Val-de-Marne, le site Ardoines-Seine Amont a été le lauréat 2016 de l'appel à projet Ville de demain. Ce site fait partie des 31 « Ecocité » bénéficiant du soutien financier du programme.

Ainsi sur les communes de Choisy-le-Roi et Vitry-sur-Seine des projets innovants sont en cours de réalisation ou d'étude :

- ◇ réalisation d'une étude d'impact du projet de bateau logistique urbaine sur le territoire Seine Amont ;
- ◇ réalisation d'une étude portant sur l'aménagement d'une halte fluviale le long de la Seine ;
- ◇ mise en place d'actions visant à améliorer la résilience au risque inondations sur le secteur des Ardoines ;
- ◇ rénovation énergétique des copropriétés.

# Développement

## L'ETAT, ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ◇ 22 304 entreprises du secteur privés dont 11 sièges sociaux d'entreprises au CAC 40
- ◇ 34 057 établissements d'au moins un salarié, dont 80% emploient moins de 10 salariés
- ◇ Plus de 100 établissements d'enseignement supérieur
- ◇ 172 équipes de recherche
- ◇ 358 457 emplois salariés dans les activités marchandes (+0,5% par rapport à fin 2015)
- ◇ Près de 400 000 emplois salariés (8,7% des emplois d'Ile-de-France) dont près de 43% sur le bassin d'Orly-Rungis
- ◇ 155 000 emplois sur le bassin d'Orly-Rungis
- ◇ 24 532 aides à l'embauche PME déposées entre janvier 2016 et juin 2017

En synergie avec ces projets d'aménagement d'ampleur, **l'Etat soutient des actions visant le développement économique et la création d'emplois** dans les établissements installés dans le Val-de-Marne et au profit des populations.

### Favoriser l'emploi et le développement économique dans le cadre de la construction du Grand Paris Express

Pour saisir toutes les opportunités d'emplois qu'offrent les chantiers du Grand Paris Express dans le Val-de-Marne, une **charte de partenariat départementale a été signée entre 40 personnalités du département le 7 décembre 2016** pour affirmer la nécessité d'agir de manière coordonnée afin de :

- ◇ permettre la réalisation pleine et entière des clauses d'insertion des marchés,
- ◇ saisir les opportunités d'emplois aux bénéfices des val-de-marnais,
- ◇ accompagner les PME locales vers les marchés du GPE.

Cette charte permet d'installer une **instance stratégique de pilotage, le comité entreprises et emplois**, pour accompagner sur les volets économiques et sociaux le déploiement de la ligne 15 sud au regard de trois objectifs clés :

- ◇ favoriser l'accès des PME aux marchés du Grand Paris,
- ◇ développer l'emploi local et construire les parcours de formation adaptés,
- ◇ utiliser les clauses sociales des marchés pour permettre une insertion durable sur le marché de l'emploi.

### Accompagner les TPE-PME en matière de gestion des ressources humaines pour favoriser le développement de l'emploi

L'Etat a installé au cours de l'année 2016 le réseau des acteurs de l'offre de services en gestion des ressources humaines à l'attention des TPE-PME du département. L'objectif de la démarche vise à :

- ◇ rendre lisible l'offre d'accompagnement des TPE-PME en matière de gestion des ressources humaines,
- ◇ renforcer l'accompagnement des TPE-PME du département sur cette thématique pour favoriser le développement de l'emploi.

### Développer la création d'entreprises innovantes

Le Val-de-Marne est fort de 27 incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprise qui facilitent et accélèrent les

projets prometteurs de créations d'entreprises.

En 2017, certains de ces incubateurs ont contribué à l'opération nationale « French tech ticket » en accueillant les entrepreneurs étrangers lauréats d'un concours leur permettant de créer leur start-up en France.

### Pôles majeurs de développement :

- ◇ le MIN de Rungis : 1<sup>er</sup> marché de gros de produits frais au monde, avec une croissance annuelle de 4% et près de 12 000 emplois
- ◇ Orly : 2<sup>ème</sup> aéroport de France avec 28 millions de passagers
- ◇ Le port de Bonneuil : 2<sup>ème</sup> port autonome de Paris



Le MIN de Rungis

### Filière clé : santé et biotechnologies

- ◇ 51 établissements de santé dont 5 centres hospitaliers à rayonnement international et 6 établissements de l'AP-HP
- ◇ 1<sup>er</sup> centre européen de cancérologie avec l'IGR de Villejuif
- ◇ 500 entreprises du secteur biomédical employant 50 000 personnes dont 20 000 dans le secteur privé
- ◇ 11 000 chercheurs, ingénieurs et techniciens

# 4

## L'ETAT SE REFORME POUR PLUS D'EFFICACITE AU SERVICE DU PUBLIC

# REFORME DE L'ETAT

L'ETAT SE REFORME POUR PLUS D'EFFICACITE AU SERVICE DU PUBLIC

## SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

### La poursuite d'un vaste mouvement de simplification administrative

Le programme de simplification administrative annoncé par l'État en 2013 s'est poursuivi en 2016 et 2017 donnant lieu à la présentation, le 3/2/2016, de 170 nouvelles mesures de simplification en faveur du développement économique et de l'emploi et, le 26/10/2016, de 30 nouvelles mesures pour les particuliers. Pour retrouver l'ensemble des mesures annoncées :

[www.simplification.modernisation.gouv.fr](http://www.simplification.modernisation.gouv.fr)

#### ⇒ Développement économique et emploi

**Objectifs** : simplifier le recrutement, favoriser le développement des entreprises innovantes, alléger et rendre les obligations fiscales et douanières simples, ...

Quelques mesures emblématiques :

- ◇ offrir un simulateur du coût et des aides à l'embauche aux petites et moyennes entreprises (échéance : 2017),
- ◇ mettre en place un simulateur permettant aux entreprises de mieux anticiper leurs choix stratégiques de financement (échéance : fin 2016),

- ◇ rendre plus accessible et plus rapide la création d'entreprise artisanale, en particulier pour les micro-entreprises (échéance : 2017).

#### ⇒ Modernisation des relations entre usagers et administrations

**Objectifs** : faciliter l'accès à la santé et aux droits sociaux et développer les services numériques

Quelques mesures emblématiques :

- ◇ Prolonger le bénéfice de l'Allocation adulte handicapé pour une durée pouvant aller jusqu'à 20 ans pour les personnes en situation de handicap lourd et stable (taux d'incapacité > 80%) pour garantir la continuité de leur accès aux droits (échéance : 2017)
- ◇ Créer un portail numérique des droits sociaux pour permettre une information claire et des services personnalisés sur ces sujets (échéance : 2017)
- ◇ Pouvoir déposer une plainte en ligne pour les infractions commises sur internet ou les signaler en ligne (échéance : 2018)

#### La simplification de la délivrance des titres par le "plan préfetures nouvelle génération" (PPNG)

Lancé à l'été 2015, le PPNG poursuit deux objectifs :

- ◇ améliorer la qualité du service rendu par l'administration,

- ◇ renforcer les missions prioritaires : la sécurité, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, ainsi que la coordination des politiques publiques.

Ce plan se traduit notamment par la simplification des démarches en ligne et l'évolution du mode de **délivrance des titres d'identité et de ceux relatifs aux droits à conduire**.

Les dossiers concernant ces titres sont déposés en mairie ou en préfecture par voie dématérialisée ou voie postale, selon les procédures concernées, les usagers conservant la possibilité de contacter les services par téléphone ou par courriel. Les demandes concernant les cartes d'identité, les passeports depuis février 2017 et, à partir de novembre 2017, les dossiers de permis de conduire et cartes grises, sont instruites, au sein des Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT).

En accompagnement de ces téléservices, notamment vis-à-vis des publics ne disposant pas de toute l'autonomie nécessaire pour utiliser les outils numériques, des points d'accès numérique ont été déployés dans les halls des préfectures et sous-préfectures. Des médiateurs numériques en service civique sont chargés de porter assistance aux usagers pour l'accomplissement de leurs démarches.

Dans le Val-de-Marne, il existe 5 points d'accès numérique dont :

- 3 à la préfecture,
- 1 à la sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses,
- 1 à la sous-préfecture de Nogent-sur-Marne.

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES

à portée de clic !





# REFORME DE L'ETAT

## L'ETAT SE REFORME POUR PLUS D'EFFICACITE AU SERVICE DU PUBLIC

### L'amélioration des conditions de passage du permis de conduire

Afin de rendre le permis de conduire plus accessible et plus rapide, la réforme initiée en 2014 vise notamment à :

- ◇ réduire le délai de passage du permis en le ramenant à 45 jours,
- ◇ élever le taux de journées consacrées aux examens pratiques de permis B par les inspecteurs du permis de conduire.

L'externalisation de l'épreuve théorique (code) du permis de conduire est entrée en vigueur le 16 juin 2016. Deux opérateurs ont été agréés : La Poste et la société SGS auprès desquels les candidats doivent désormais s'inscrire.

Quatre centres d'examen ont ouvert leurs portes à Créteil, Maisons-Alfort, Bonneuil-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois.

Le gain de temps généré pour les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a permis leur redéploiement sur les examens pratiques et leur mobilisation sur les opérations de contrôles des établissements d'enseignement de la conduite et des centres de sensibilisation à la sécurité routière.

	Nombre de places ouvertes pour le permis B	Délai moyen de présentation à l'examen
2015	2 200	90 jours
2016	2 570	80 jours

### AMELIORATION DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

#### La santé

L'Agence régionale de santé conduit des initiatives pour rationaliser l'offre de soins francilienne et la renforcer dans les territoires sous-dotés.

Les coopérations entre établissements de santé sont développées, permettant d'assurer la pérennité des structures et la pertinence de la couverture de l'offre.

15 Groupements hospitaliers de territoire (GHT) ont été créés en Ile-de-France, avec l'objectif pour chacun d'eux d'élaborer un projet médical partagé permettant de garantir aux patients une offre de soins graduée et de qualité sur l'ensemble du territoire.

Chacun des 15 groupements est associé à l'AP-HP pour appréhender les enjeux de démographie médicale et de formation, d'accès aux activités de référence et de recours, et de recherche.

#### La gestion de l'impôt

L'amélioration du service rendu à l'utilisateur en matière de gestion de l'impôt s'est notamment traduit de trois manières concrètes au sein des services de la DDFIP :

- ◇ le développement des téléprocédures pour les usagers professionnels. Les entreprises ont ainsi la possibilité de consulter en ligne leur

compte fiscal, de télédéclarer leurs principaux impôts et de télétransmettre leur déclaration de résultats.

- ◇ l'extension de « l'accueil personnalisé sur rendez-vous » des usagers. Expérimenté sur les sites de la DDFIP de Boissy-Saint-Léger et Maisons-Alfort en 2014, la méthode a été déployée en 2016 aux sites de Charenton-le-Pont, Choisy-le-Roi, L'Haÿ-les-Roses et Saint-Maur-des-Fossés.
- ◇ la mise en place depuis mars 2016 d'une messagerie sécurisée sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Elle permet aux usagers de déposer tout type de demande et d'en suivre l'avancement.
- ◇ l'accompagnement des services au transfert vers les marchés régionaux de la maintenance des ascenseurs et du nettoyage de bâtiments administratifs, pour les services situés à Paris.



L'ADMINISTRATION SE SIMPLIFIE POUR VOUS

## SIMPLIFIER

Démarches, normes, formulaires, accessibilité, l'administration simplifie ses procédures.

Découvrez l'ensemble des mesures de simplification en cours et leur avancement.

[En savoir plus](#)

LA VIE DES PARTICULIERS | LA VIE DES ENTREPRISES | L'ACTION DES ADMINISTRATIONS

# ANNEXE

## LES DEPENSES ET LES EFFECTIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-DE-MARNE EN 2016

L'essentiel des dépenses de l'Etat dans le Val-de-Marne sont présentées dans les tableaux suivants.

Dépenses de l'Etat Budget général	2016 (en M€)
Dépenses de personnel	2 010,7
Dépenses de fonctionnement	197,9
Dépenses d'investissement	151,3
Dépenses d'intervention	418,5
Opérations financières	7
Remboursement et dégrèvement d'impôts	979,3
<b>Total</b>	<b>3 764,7</b>

Missions	Dépenses de personnel par mission 2016 (en M€)
Administration générale et territoriale de l'État	28,1
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	11,1
Direction de l'action du Gouvernement	1,3
Écologie, développement et mobilité durable	34,1
Économie	61,1
Enseignement scolaire	1 310
Gestion des finances publiques et ressources humaines	190,2
Justice	136,5
Recherche et enseignement supérieur	15,8
Sécurités	210,6
Solidarités, insertion et égalité des chances	3,6
Travail et emploi	7,4
Autres	0,9
<b>Total</b>	<b>2 010,7</b>

Dotations versées aux collectivités locales (DGF, DGD, FCTVA, fonds de péréquation, DMTO, amendes de police, compensation et exonération de fiscalité, DCRTP, FSRIF, FNGIR)	2016 (en M€)
Dotations versées aux communes	464,4
Dotations versées aux EPT	25,4
Dotations versées au département	677,8
<b>Total</b>	<b>1 167,6</b>

<b>Les effectifs de la fonction publique d'Etat dans le Val-de-Marne (INSEE, 31/12/2015)</b>	<b>53 300</b>
--	---------------





**PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**

**21-29 avenue du Général de Gaulle - 94038 CRETEIL**

**01 49 56 60 00**

**[www.val-de-marne.gouv.fr](http://www.val-de-marne.gouv.fr)**

 **@Prefet94**

 **Préfecture du Val-de-Marne**